

DÉCISION DU MAIRE N°2025-61**ACCORD-CADRE MONO-ATTRIBUTAIRE POUR LES MISSIONS DE CSPA RELATIVES A LA RESTAURATION GENERALE DE L'EGLISE SAINT-NICOLAS**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22-4,
Vu le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique, et notamment l'article R.2123-1,
Vu l'article R 2121-8 du code de la commande publique,
Vu la délibération en date du 3 juin 2020 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire l'exercice des compétences énumérées à l'article L.2122-22 précité,

Considérant qu'après estimation des besoins, une consultation a été lancée en vue de l'attribution d'un accord-cadre mono-attributaire pour les missions de CSPA relatives à la restauration générale de l'église Saint-Nicolas.

Considérant que l'église Saint-Nicolas est inscrite au titre des Monuments Historiques,
Considérant que l'accord cadre donnera lieu à la conclusion de plusieurs marchés subséquents,

Considérant qu'il ressort de l'analyse des offres reçues que la proposition de la société SAS JPS CONTROLE est économiquement la plus avantageuse,

Le Maire de Meulan-en-Yvelines

DÉCIDE

ARTICLE 1 : attribue et autorise la signature de l'accord-cadre mono-attributaire pour la les missions de CSPA relatives à la restauration générale de l'église Saint-Nicolas à la société SAS JPS CONTROLE 36 rue de Picpus 75012 PARIS.

ARTICLE 2 : précise que l'accord-cadre est conclu à compter de sa date de notification pour une durée de 6 ans.

La valeur maximale estimée de l'ensemble des marchés à passer pendant la durée totale de l'accord-cadre sera de 35.000,00 € HT. Il n'y a pas de minimum.

ARTICLE 3 : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet des Yvelines,
- Le Comptable Public.

Chacun est chargé en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Cette décision est transcrite sur les registres des actes administratifs du Maire.

Fait à Meulan-en-Yvelines, le 25 juillet 2025

Le Maire,
Président de la Communauté Urbaine GPS&O
Conseiller départemental des Yvelines

Cécile ZAMMIT-POPESCU